Annexe 2

Exemples de questions et d’éléments probants pour l’autoévaluation – version 2025

**Domaine 1**. Le programme

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Critères | Exemples de questions | Exemples d'éléments probants |
| 1.1.1. | Des acquis d'apprentissage visés sont-ils formulés pour le programme ? Le cas échéant, l'équipe pédagogique (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens, autres intervenants) a-t-elle été consultée pour les définir et les valider ? Sont-ils exprimés de façon satisfaisante *i.e*. en intégrant notamment des compétences professionnelles, des compétences transversales et autres aptitudes ? Des acquis d'apprentissage visés sont-ils formulés pour chacun des dispositifs d'apprentissage qui composent le programme ? Le cas échéant, l'ensemble des intervenants du dispositif a-t-il été consulté pour les définir et les valider ? Les acquis d'apprentissage visés sont-ils formulés en termes de ce que l'étudiant est censé connaître, comprendre et être en mesure de démontrer à l'issue du processus d’apprentissage ? | Acquis d'apprentissage visés par le programme ; méthode et calendrier de consultation de l'équipe pédagogique ; comptes rendus de réunion ou relevés de conclusions du conseil de perfectionnement ; acquis d'apprentissage visés par chacun des dispositifs d'apprentissage qui composent le programme ; Dossier DU |
| 1.1.2. | Les acquis d'apprentissage visés par le programme permettent-ils l'atteinte du profil CMI-Figure, tant en termes de contenu que de niveaux taxonomiques ? Le cas échéant, l'équipe pédagogique (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens, autres intervenants) a-t-elle été consultée pour constater cette compatibilité et la valider ? Le rôle de la recherche dans l'atteinte des acquis d'apprentissage visés a-t-il été identifié et validé ? Le cas échéant, les unités de recherche co-porteuses de la formation ont-elles validées leur implication pour l'atteinte du profil CMI-Figure ? Les acquis d'apprentissage visés par le programme sont-ils compatibles avec les exigences du label EUR-ACE® ? Le cas échéant, l'équipe pédagogique (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens, autres intervenants) a-t-elle été consultée pour constater cette compatibilité et la valider ? | Acquis d'apprentissage visés par le programme et les niveaux taxonomiques correspondants ; liens avec le profil CMI-Figure ; comptes rendus de réunion ou relevés de conclusions du conseil de perfectionnement ; acquis d'apprentissage visés par le programme dont l'atteinte dépend du lien avec la recherche ou est consolidée par lui ; méthode consultation des unités de recherche ; liens avec les exigences du label EUR-ACE® ; Dossier DU. |
| 1.1.3. | Des objectifs sont-ils formulés pour le programme en termes de missions, secteurs d'activités, etc. ? Le cas échéant, l'équipe pédagogique (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens, autres intervenants) a-t-elle été consultée pour les définir et les valider, en cohérence avec les acquis d'apprentissage visés par le programme ? Les parties prenantes du programme ont-elles été identifiées ? Les parties prenantes du programme ont-elles été consultées sur les objectifs de celui-ci ? Les parties prenantes du programme ont-elles été consultées sur les acquis d'apprentissage visés par celui-ci ? Les objectifs du programme et les acquis d'apprentissage visés sont-ils compatibles avec les besoins et les attentes des parties prenantes de celui-ci ? | Objectifs du programme ; comptes rendus de réunion ou relevés de conclusionsdu conseil de perfectionnement ; entreprises, branches professionnelles et autres parties prenantes identifiées et consultées via le conseil de perfectionnement notamment ; méthode de consultation des parties prenantes ; besoins et attentes exprimées par les parties prenantes (conseil de perfectionnement); compatibilité des objectifs et des acquis d'apprentissage visés par le programme avec les besoins et les attentes exprimées par les parties prenantes. Dossier DU. |
| 1.1.4. | Les informations concernant les objectifs du programme et les acquis d'apprentissage visés par celui-ci sont-elles maintenues à jour ? Les objectifs du programme et les acquis d'apprentissage visés par celui-ci sont-ils communiqués aux parties prenantes da façon adaptée et efficace ? Les objectifs du programme et les acquis d'apprentissage visés par celui-ci sont-ils facilement accessibles à tout public ? | Livret d'accueil de l'étudiant ; plaquettes d'information et de communication ; site web. Dossier DU |
| 1.2.1. | Les acquis d'apprentissage visés par les dispositifs d'apprentissage qui composent le programme répondent-ils à une logique de progression qui va de la maîtrise des concepts jusqu'à l’application ? Le cas échéant, les acquis d'apprentissage visés et leur évaluation sont-ils alignés avec l'organisation des dispositifs d'apprentissage au sein du programme ? L'équipe pédagogique (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens, autres intervenants) a-t-elle été consultée au sujet de cet alignement ? L'a-t-elle validé ? | Liens de progression entre les acquis d'apprentissage visés par chacun des dispositifs d'apprentissage qui composent le programme ; plan de formation ; tableau de correspondance entre les dispositifs d'apprentissage qui composent le programme et les acquis d'apprentissage visés par celui-ci ; processus d'évaluation des acquis d'apprentissage visés et de leur intégration progressive au cours du cursus ; comptes rendus de réunion ou relevés de conclusions du conseil de perfectionnement. Dossier DU. |
| 1.2.2. | Pour chaque dispositif d'apprentissage, les contenus, les activités d'apprentissage, les méthodes et les moyens pédagogiques sont-ils alignés, avec les acquis d'apprentissage visés et leur évaluation ? Le cas échéant, l'ensemble des intervenants du dispositif a-t-il été consulté au sujet de cet alignement ? L'a-t-il validé ? | Alignement pour chacun des dispositifs d'apprentissage qui composent le programme ; relevés de conclusions du conseil de perfectionnement. Dossier DU. |
| 1.2.3 | Les modalités d'encadrement et de suivi sont-elles définies et communiquées aux encadrants pour chaque période d'expérience en milieu professionnel et en laboratoire ? Les acquis d'apprentissage visés par chaque période d'expérience en milieu professionnel, en laboratoire et lors de séjours de mobilité sont-ils communiqués de façon adaptée aux encadrants et aux étudiants ? Les modalités de restitution sont-elles communiqués aux encadrants et aux étudiants pour chaque période d'expérience en milieu professionnel, en laboratoire et lors de séjours de mobilité ? | Modalités d'encadrement et de suivi pour chaque période d'expérience en milieu professionnel et en laboratoire ; livret d'accueil de l'étudiant, grilles d'évaluation des acquis d'apprentissage visés par chaque période d'expérience en milieu professionnel, en laboratoire et lors de séjours de mobilité ; modalités de restitution des expériences en milieu professionnel, en laboratoire et lors de séjours de mobilité. |
| 1.2.4. | Le processus d'apprentissage contribue-t-il à transmettre à l'étudiant les valeurs et les traits caractéristiques de la recherche ? Le processus d'apprentissage favorise-t-il l'échange et la coopération entre les étudiants ? Le processus d'apprentissage inscrit-il l'étudiant dans une démarche active et participative ? | Spécificités de l'apprentissage au contact de la recherche ; liste des enseignements en pédagogie active. |
| 1.2.5. | Les initiatives et les expériences pédagogiques sont-elles appuyées par des services *ad hoc* au sein de l’établissement ? Les initiatives et les expériences pédagogiques sont-elles communiquées, discutées et analysées au sein du programme ? Les étudiants sont-ils associés à la mise en place et à l’analyse des processus d’apprentissage ? Les expériences pédagogiques font-elles l'objet de communications dans des conférences ou de publications dans des revues spécialisées ? | Missions, moyens et réalisations du service universitaire de pédagogie le cas échéant ; méthode de consultation au sein du programme ; comptes rendus de réunion ou relevés de conclusions du conseil de perfectionnement ; communications/publications. Dossier DU |
| 1.2.6. | Les informations concernant la structure du programme, son organisation et les éléments qui le composent sont-ils maintenus à jour ? Les informations concernant la structure du programme, son organisation et les éléments qui le composent sont-ils communiqués aux parties prenantes de façon adaptée et efficace ? Les informations concernant la structure du programme, son organisation et les éléments qui le composent sont-ils facilement accessibles à tout public ? | Livret d'accueil de l'étudiant ; plaquettes d'information et de communication ; site web. Dossier DU |
| 1.3.1. | L'atteinte des acquis d'apprentissage visés est-elle bien vérifiée à chaque étape et à l'issue du programme ? Les étudiants ont-ils l'occasion de s'auto-évaluer au cours de leur apprentissage ? Les étudiants contribuent-ils à l'amélioration du processus d'apprentissage dans le cadre d'une démarche participative ? L'organisation des évaluations en lien avec le processus d'apprentissage permet-elle l'atteinte les acquis d'apprentissage visés dans le temps imparti ? | Méthodes et critères d'évaluation des apprentissages à chaque étape et à l'issue du programme ; calendrier des évaluations ; comptes rendus de réunions pédagogiques ou relevés de conclusions du conseil de perfectionnement ; le cas échéant, modalités d'auto-évaluation par les étudiants eux-mêmes ; résultats d'enquêtes auprès des étudiants ; analyses des données relatives au processus d'évaluation et notamment des résultats obtenus par les étudiants à chaque étape et à l'issue du programme ; le cas échéant, mesures correctives apportées au processus d'apprentissage afin de permettre l'atteinte des acquis d'apprentissage visés dans le temps imparti (via notamment le conseil de perfectionnement). |
| 1.3.2. | L'atteinte des acquis d'apprentissage visés est-elle vérifiée de façon appropriée et efficace à chaque étape et à l'issue du programme ? | Résultats d'enquêtes auprès des étudiants sur l'alignement des épreuves d'évaluation avec les acquis d'apprentissage visés et les activités d'apprentissage. |
| 1.3.3. | Les modalités d'évaluation sont-elles communiquées aux parties prenantes de façon adaptée et efficace ? Les étudiants ont-ils compris les enjeux de l'évaluation participative ? | Documents d'information sur les modalités d'évaluation ; le cas échéant, modalités d'auto-évaluation par les étudiants eux-mêmes dans le cadre d'une évaluation participative incluant des séances de remédiation avec l'équipe enseignante. |
| 1.4.1. | Les équilibres entre les composantes de formation (socle disciplinaire et spécialité, socle connexe, socle généraliste et COSEC) respectent-ils les exigences du référentiel CMI-Figure ? Le socle disciplinaire est-il en adéquation avec les recommandations des groupes thématiques correspondant au programme ? Les enseignements d'informatique et de méthodes numériques sont-ils cohérents avec les objectifs du programme et les exigences du référentiel CMI-Figure ? Le socle généraliste est-il cohérent avec les objectifs du programme ? Les équilibres entre les composantes de l'OSEC respectent-ils les exigences du référentiel CMI-Figure ? Le contenu du programme permet-il d'atteindre effectivement les objectifs et les acquis d'apprentissage visés par celui-ci ? Le programme permet-il l'obtention des certifications exigées par le référentiel CMI-Figure ? Le programme a-t-il un conseil de perfectionnement conforme aux recommandations du référentiel CMI-Figure ? Le cas échéant, ce conseil de perfectionnement est-il opérationnel ? | Dossier CMI. Dossier DU. |
| 1.4.2. | Existe-t-il un référent COSEC pour le programme ? La démarche de formation et de professionnalisation inscrite dans les COSEC est-elle intégrée aux enseignements scientifiques, en particulier dans le cadre de pédagogies actives et des activités de mise en situation ? L'équipe enseignante et les laboratoires porteurs ont-ils été sensibilisés aux acquis d'apprentissage visés par les COSEC ? Le cas échéant, leur participation à l'évaluation de ces acquis est-elle validée ? Le programme permet-il d'atteindre les acquis d'apprentissage visés par les composantes du programme COSEC tels que définis par le référentiel CMI-Figure et ceci selon chacune de ses trois composantes ? Les étudiants sont-ils formés aux approches réflexives ? Quels sont les moyens mis à la disposition de l'étudiant pour constituer son portefeuille d'expériences et de compétences tout au long de son cursus ? Les enseignants accompagnent-ils les étudiants dans leur auto-évaluation ? Les étudiants ont-ils l'opportunité de participer à des ateliers de projets personnel et professionnel ? Le programme utilise-t-il et contribue-t-il à la construction de ressources mobilisables du réseau Figure ? | Référent COSEC et ses qualités ; Dossier CMI ; Dossier DU. nom et descriptif de l'outil d'auto-évaluation; modalités d'accompagnement par les enseignants pour la validation des compétences formelles, informelles et non-formelles des étudiants ; liste des enseignants et des chercheurs concernés; ateliers de projets personnel et professionnel; liste des acquis visés par les enseignements scientifiques dans le cadre de pédagogies actives et des activités de mise en situation; comptes rendus de réunions pédagogiques ou relevés de conclusions du conseil de perfectionnement; résultats des évaluations présentées en conseil de perfectionnement. |
| 1.4.3. | La confrontation entre théorie et pratique est-elle réalisée autrement que dans le cadre de TP ? | Dossier CMI. Dossier DU. |
| 1.4.4. | Les activités de mise en situation de type projet long intégrateur et stage en milieu professionnel et en laboratoire sont-elles envisagées conformément aux exigences du référentiels CMI-Figure ? Les périodes de projet et de stage sont-elles anticipées par les enseignements COSEC ? Les activités de mise en situation permettent-elles à l'étudiant de mobiliser et de mettre en œuvre ses acquis d’apprentissage ? Les étudiants ont-ils les moyens et l'opportunité de s'auto-évaluer ? Les entreprises partenaires et les laboratoires contribuent-ils suffisamment à la définition des sujets traités et à leur pertinence au regard des acquis d'apprentissage visés ? Le programme contient-il des activités de mise en situation de type projet court dans le cadre d'un apprentissage actif ? | Dossier CMI ; Dossier DU. Le cas échéant, fiches projets et stages précisant les acquis d'apprentissage visés ainsi que les méthodes et les critères d'évaluation ; modalités d'auto-évaluation par les étudiants eux-mêmes ; liste des partenaires de la formation ; rôle des partenaires dans la définition des sujets ; comptes rendus de réunion ou relevés de conclusion du conseil de perfectionnement ; liste des projets courts. |
| 1.4.5. | De quelle manière la recherche contribue-t-elle, tout au long du programme, à l'atteinte des acquis d'apprentissage visés ? | Dossier CMI ; moyens que les laboratoires co-porteurs mettent à la disposition de la formation ; liste des acquis d'apprentissage visés auxquels participe effectivement la recherche ; le cas échéant, préciser de quelle manière (projets courts, projets intégrateurs, séminaires/conférences, immersion au sein des équipes de recherche, etc.). |
| 1.4.6. | Les partenariats internationaux sont-ils suffisants en nombre et en qualité pour permettre l'atteinte des acquis d'apprentissage visés ? Les partenariats internationaux sont-ils suffisants pour permettre à chaque étudiant de faire un séjour de mobilité ? | Liste des partenaires internationaux qui prennent part effectivement à la formation : laboratoires, départements d'enseignement/établissements, entreprises, etc. ; le cas échéant, préciser de quelle manière. |
| 1.4.7. | Le taux de mobilité des étudiants est-il conforme aux exigences du référentiel CMI-Figure ? | Suivi et analyses des taux de mobilité des étudiants sur plusieurs années ; disposition prises le cas échéant ; évaluation de l'efficacité des dispositions prises via le conseil de perfectionnement. |

**Domaine 2**. Les ressources du programme

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2.3.1. | Les enseignants du programme fournissent-ils aux étudiants des références bibliographiques, webographies et numériques ? Dans le cadre de l'alignement des acquis d'apprentissage visés avec l'évaluation et avec les activités d'apprentissage, les enseignants mettent-ils à la disposition des étudiants des banques de problèmes et de projets ? Le programme utilise-t-il des ressources d'universités numériques ? Les laboratoires contribuent-il au ressourcement du programme en matière de logiciels et de banques de données ? | Ressources mises à disposition de la formation et des étudiants. |
| 2.3.2. | Les conditions d'accès aux ressources documentaires et celles de leur utilisation sont-elles bonnes ? Les étudiants ont-ils l'occasion de s'exprimer sur cette question ? Les conditions d'accès aux cours en ligne, aux logiciels et aux banques de données et celles de leur utilisation sont-elles bonnes ? Les étudiants ont-ils l'occasion de s'exprimer sur cette question ? | Enquêtes de satisfaction des étudiants sur les conditions d'accès aux ressources pédagogiques et celles de leur utilisation. |
| 2.4.1. | Le programme dispose-t-il de référents et/ou de tuteurs ? Les étudiants peuvent-ils avoir recours à un service des stages et des relations industrielles au sein de l’établissement ? Ce service répond-il aux attentes du programme ? Les étudiants peuvent-ils avoir recours à un service des relations internationales au sein de l’établissement ? Ce service répond-il aux attentes du programme ? Les étudiants peuvent-ils avoir recours à un service d'aide à l'insertion professionnelle ? Ce service répond-il aux attentes du programme ? | Liste à jour des référents et/ou tuteurs en précisant leur rôle au sein du programme ; services de soutien aux étudiants au sein de l'établissement ; enquêtes de satisfaction des étudiants sur la pertinence et la qualité des services. |
| 2.5.1. | Comment les moyens financiers nécessaires à l'organisation du programme ont-ils été estimés ? Comment ces moyens sont-ils obtenus chaque année ? | Budget prévisionnel/exécuté ; sources de financement. |

**Domaine 3.** Le pilotage du programme

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 3.1.1. | Un jury d'admission est-il organisé pour l'accès en L1 ? Tous les candidats sont-ils soumis à un entretien portant notamment sur leur motivation ? Les modalités d'accueil et d'audition des candidats sont-elles coordonnées à l'échelle de la structure inter-CMI sur site ? Les conditions d'admission sont-elles conformes aux exigences du référentiel CMI-Figure ? Les conditions d'admission en cours de programme, au niveau de la licence, sont-elles conformes aux exigences du référentiel CMI-Figure ? L'examen des dossiers est-il coordonné par la structure inter-CMI sur site ? Les conditions d'admission en cours de programme, au niveau master, sont-elles conformes aux exigences du référentiel CMI-Figure ? Les conditions de validation par blocs et de progression dans le programme sont-elles conformes aux exigences du référentiel CMI-Figure ? L'application de ces conditions est-elle coordonnée par la structure inter-CMI sur site ? Quelles sont les dispositions prises par le programme pour l'accueil, l'intégration et l'orientation des étudiants ? L'ambiance au sein de la formation est-elle propice aux échanges et à la coopération entre les étudiants d'une même promotion et/ou de promotions différentes ? | Modalités locales de traitement des candidatures, de l'entretien de motivation, et des admissions aux différentes étapes du cursus ; comptes rendus des jurys d'admission ; comptes rendus des jurys de fin d'année/de cycle ; préciser l'existence d'une association d'étudiants ; contrats pédagogiques dûment signés par les étudiants ; comptes rendus des jurys de délivrance du label ; le cas échéant, enquête de satisfaction des étudiants. |
| 3.1.2. | Le programme a-t-il mis en place une procédure de suivi et d'analyse des flux d’entrée ? Des dispositions sont-elles prises pour accroitre le flux des étudiants en entrée de programme, notamment en termes de communication ? Ces dispositions sont-elles cohérentes avec le contexte et les opportunités de site ? Comment l'efficacité des dispositions prises est-elle évaluée ? | Suivi et analyse des flux d'entrée ; le cas échéant, dispositions prises pour accroitre le flux des étudiants en entrée de programme ; indiquer la stratégie de communication adoptée: plaquettes, sites web, participation à des forums, visites dans les lycées, contacts avec les prescripteurs, information aux parents, processus Parcoursup, presse, etc. ; préciser les modalités d'application de cette stratégie en indiquant le rôle des étudiants CMI, notamment dans le contact avec les lycéens ; mesure de l'efficacité des dispositions prises via le conseil de perfectionnement. |
| 3.1.3. | Le programme est-il attractif pour de très bons bacheliers qui choisissent de s'y inscrire ? Le programme fidélise-t-il les étudiants de première année ? Quelles dispositions sont prises par le programme pour faire découvrir aux étudiants de première année le métier d'ingénieur et pour les initier au monde de la recherche ? Les UE CMI (AMS comprises) de première année contribuent-elles à fidéliser les étudiants ? Les taux de réussite en licence sont-ils conformes aux objectifs du programme ? Les étudiants de licence choisissent-ils majoritairement de poursuivre leurs études dans le programme ? Les taux de réussite en master sont-ils conformes aux objectifs du programme ? Des étudiants de master envisagent-ils des études doctorales à l'issue du programme ? | Nombre de candidats en première année ; quantité et qualité des candidats admis en première année ; taux de réussite en première année ; taux de poursuite dans le cursus à la fin de la première année ; dispositions prises par le programme pour faire découvrir aux étudiants de première année le métier d'ingénieur et les initier au monde de la recherche; le cas échéant, enquête de satisfaction des étudiants de première année; taux de réussite en licence ; taux de poursuite d'études en master ; taux de poursuite en thèse. |
| 3.2.1. | Comment sont validés les acquis d'apprentissage visés par le programme et à chacune de ses étapes ? L'étudiant participe-t-il au processus de validation à travers une démarche réflexive ? | Critères et modalités de validation des acquis d'apprentissage visés (la question porte sur l'intégration progressive des acquis d'apprentissage visés par les différentes UE) ; le cas échéant, préciser la participation de l'étudiant au processus de validation ; résultats obtenus par les étudiants. |
| 3.2.2. | Le programme a-t-il mis en place une procédure de suivi et d'analyse de la progression des étudiants ? Des dispositions sont-elles prises pour réduire les taux d'échec et d'abandon ? Comment l'efficacité des dispositions prises est-elle évaluée ? | Suivi et analyses de la progression des étudiants ; le cas échéant, dispositions prises pour réduire le taux d'échec et d'abandon tout au long du cursus ; évaluation de l'efficacité des dispositions prises via le conseil de perfectionnement. |
| 3.3.1. | Le programme a-t-il mis en place une procédure de suivi et d'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés et des conditions de celle-ci ? Des dispositions sont-elles prises pour que l'insertion professionnelle des diplômés soit compatible avec les objectifs du programme et les acquis d'apprentissage visés ? Comment l'efficacité des dispositions prises est-elle évaluée ? Les taux et le niveau d'insertion sont-ils compatibles avec le marché de l'emploi dans les secteurs concernés par le programme ? La durée pour trouver un premier emploi est-elle compatible avec le marché de l'emploi dans les secteurs concernés par le programme ? Les résultats de l'insertion professionnelle des diplômés sont-ils accessibles à tout public ? Les employeurs ont-ils l'opportunité de s'exprimer sur la qualité et la pertinence du programme à travers les diplômés recrutés ? | Enquêtes et analyses sur l'insertion professionnelle des diplômés, précisant notamment la durée pour trouver un premier emploi, les niveaux d'embauche, les secteurs d'activités et les secteurs géographiques concernés ; dispositions prises pour faire connaître le diplôme aux employeurs potentiels ; évaluation de l'efficacité des dispositions prises ; moyens et outils de communication des enquêtes d'insertion ; enquêtes de satisfaction auprès des diplômés ; enquêtes de satisfaction auprès des employeurs via le conseil de perfectionnement. |

**Domaine 4.** La qualité du programme

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 4.1.1. | Un comité d'évaluation et de suivi est-il mis en place à l'échelle de la structure inter-CMI sur site ? Ses modalités de fonctionnement répondent-ils aux exigences du référentiel CMI-Figure pour la gestion de la qualité des programmes ? L'auto-évaluation des programmes associe-t-elle toutes les parties prenantes ? L'auto-évaluation donne-t-elle lieu à un plan d'action dont l'exécution est suivie à l'échelle de la structure inter-CMI sur site ? | Statuts de la structure inter-CMI sur site précisant la composition ; modalités de gestion de la qualité des programmes CMI sur site et processus de prise de décision ; comptes rendus de réunions ou relevés de conclusions du conseil de perfectionnement ; plans d'actions ; liste à jour des derniers développements. |
| 4.1.2. | Le programme a-t-il mis en place une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants ? Des dispositions sont-elles prises pour corriger les anomalies et améliorer la qualité des apprentissages ? Comment l'efficacité des dispositions prises est-elle évaluée ? | Résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants ; Résultats de l'évaluation des périodes passées en milieux professionnels (entreprises, laboratoires) par les étudiants ; résultats de l'évaluation des périodes de mobilités par les étudiants ; dispositions prises pour corriger les anomalies et améliorer la qualité des apprentissages lors du conseil de perfectionnement ; évaluation de l'efficacité des dispositions prises. |
| 4.1.3. | Les informations relatives au pilotage du programme et au processus d'assurance qualité sont-elles maintenues à jour ? Ses informations sont-elles communiquées aux parties prenantes da façon adaptée et efficace ? Ses informations sont-elles facilement accessibles à tout public ? | Documents relatifs à la qualité des programmes CMI tels qu'ils sont diffusés aux parties prenantes et mis à disposition d'un public large, via notamment le site web de la formation. |